

Sur proposition de M. van den ABEELE, l'Institut insistera auprès du Département des Colonies pour qu'aucune concession ne soit accordée à des Européens sur les territoires abandonnés en 1934 par l'institution en faveur des communautés indigènes.

MM. ROBYNS, HAUMAN et BOUILLENNE demandent que les observations d'intérêt botanique des Conservateurs soient appuyées, autant que possible, sur des échantillons d'herbiers.

Le Comité relève avec mécontentement le retard apporté par le Délégué aux Visites dans la production de ses pièces mensuelles.

RAPPORT DE FIN DE MISSION DU DOCTEUR L. van den BERGHE.

Le Comité se voit soumettre un rapport, d'une fort belle présentation, dans lequel M. le Docteur L. van den Berghe résume les observations qu'il a recueillies lors de son passage au Parc National Albert. Ce rapport n'est pas destiné à la publication et il sera examiné successivement par les membres du Comité.

DECISION 784.- DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE.

Des agrandissements des meilleurs clichés de l'Institut seront groupés en albums, afin d'en rendre commode la consultation par des tiers. Pour couvrir les frais de ce travail, un crédit de VINGT-CINQ MILLE FRANCS sera demandé à la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge.

DECISION 785.- ENGAGEMENT D'UN CONSERVATEUR-ADJOINT.

M. Jacques de WILDE, Agent territorial de 2ème classe, actuellement à Costermansville, sera détaché par le Gouvernement auprès de l'Institut et adjoint, en qualité de stagiaire, à M.H. HACKARS, Conservateur de Mutsora du Parc National Albert. Pendant la durée de ce stage, l'Institut prend à sa charge le paiement du traitement de M. de Wilde et les versements destinés à la constitution de sa pension.

DECISION 786.- CONSERVATEUR DU PARC NATIONAL DE LA KAGERA.

En l'absence de M.R. VERHULST, en congé en Europe, son remplaçant au poste d'Administrateur Territorial de Kibungu, M. Jean COLINET, exercera les fonctions de Conservateur du Parc National de la Kagera.

La situation financière générale de l'Institut ne permet pas d'envisager en 1940 l'engagement d'un Conservateur full-time pour ce Parc National, bien que le budget de cet exercice en ait prévu le traitement.

Le Comité prend note que le Commandant B.E.M. A. GILLIARD, ancien Chargé de mission de l'Institut, envisage la possibilité d'exercer au RUANDA un commandement militaire, à l'occasion duquel il s'offrirait à remplir les fonctions de Conservateur ff. du Parc National de la Kagera.

DECISION 787.- PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1940.

Subsidiairement à sa décision précédente, le Comité autorise le passage au poste de budget "Parc National Albert - Station de Rutshuru-Rumangabo - Dépenses extraordinaires - Constructions et aménagement", d'une tranche de 70.000,-- frs à prélever sur le poste "Parc National de la Kagera- Dépenses ordinaires - Traitement du Conservateur".

DECISION 788.- CONSERVATEUR DU PARC NATIONAL DE LA GARAMBA.

Le Major P. OFFERMANN devant rentrer prochainement en Belgique, le Comité envisage son remplacement par M.C. SMETS, ancien Magistrat de la Colonie. La date d'engagement de M. SMETS reste fonction de l'époque du retour du Major Offermann et des disponibilités du budget en cours.

CONTROLE PAR LA COUR DES COMPTES DE LA COMPTABILITE DE L'INSTITUT.

Des pourparlers avec le Département des Colonies établiront jusqu'à quel point l'institution devra, dans l'avenir, soumettre sa comptabilité au contrôle de la Cour des Comptes.

ETUDES VULCANOLOGIQUES AU PARC NATIONAL ALBERT.

M.J. VERHOOGEN a rédigé un programme de collaboration avec la "Carnegie Institution of Washington", en vue de développer l'étude de la vulcanologie dans le massif occidental des VIRUNGA (Décision 764 du Comité de Direction/ 87ème séance - 18 novembre 1939). MM. J. MAURY et M. ROBERT, rapporteurs, s'accordent pour juger ce projet insuffisamment précis. De nouvelles propositions seront demandées à M. VERHOOGEN, lorsque l'institution sera en possession de la réponse de M. le Dr. John C. MERRIAM, Président Honoraire de la Carnegie Institution, qui a été pressenti suivant décision 764 du Comité.

PLANTATIONS DE BAMBOUS PRES DES LIMITES DU PARC NATIONAL ALBERT.

Pour procurer aux indigènes des ressources en bois de construction et de chauffage, le Service de l'Agriculture entreprend l'introduction au Kivu de plusieurs essences de bambous. MM. BOUILLENNE, HAUMAN et ROBYNS, rapporteurs, considèrent que de tels essais même pratiqués à proximité des réserves intégrales ne présentent aucun danger pour les peuplements de bambous indigènes existant dans les Parcs Nationaux.

Le Comité émet le voeu que les modes de propagation des bambous implantés fassent l'objet d'une étude préalable approfondie.

DECISION 789.- RECOLTES, DANS LE PARC NATIONAL ALBERT, de M. H.J. BREDO.

En juillet 1940, M.H.J. BREDO, entomologiste du Gouvernement, étudiera dans les plaines du Lac Edouard, le comportement du Criquet Nomade. M. BREDO est autorisé à récolter des insectes et des plantes dans le Parc National Albert au cours de sa mission. Il pourra, de même que Madame BREDO, circuler gratuitement dans les réserves intégrales et loger dans les gîtes de l'Institut.

DECISION 790.- ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE.

Subsidiairement à sa Décision 788 (88ème séance- 23 décembre 1939), le Comité ratifie l'engagement pour la durée de la mobilisation, en qualité de garçon de bureau et au traitement mensuel de MILLE FRANCS, de M. Eloi PIERARD, ancien Chef de Gare du B.C.K.

DECISION 791.- PROJECTION DES FILMS DE L'INSTITUT.

A la demande de M.P. van OYE, membre de la Commission, la Société Scientifique Dodonaea est autorisée à bénéficier, pour la projection des films de l'Institut, d'une réduction de 50% sur le tarif en vigueur.

DECISION 792.- DISPOSITION DES FONDS DEPOSES, PAR L'INSTITUT, A LA BANQUE DU CONGO BELGE A USUMBURA.

Le remplaçant de M.R. VERHULST, M. l'Administrateur Territorial J. COLINET, est autorisé temporairement à disposer des fonds déposés par l'Institut à la succursale d'Usumbura de la Banque du Congo Belge.

SUBSIDE DU COMITE SPECIAL DU KATANGA.

Pour l'exercice 1940, le Comité Spécial du Katanga a octroyé à l'Institut un subside de CENT MILLE FRANCS.

DECISION 793.- GESTION DE L'INSTITUT EN CAS D'OCCUPATION DU TERRITOIRE PAR UNE ARMEE ENNEMIE.

Le cas où la capitale serait occupée par un envahisseur est envisagé.

Le Président, que sa qualité de Directeur du Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique

